



RÉPERTOIRE CENTRAL DES NOTIFICATIONS (RCN)

Révision

1. La présente note d'information est adressée aux délégations des Membres et donne des indications sur les procédures à suivre pour la communication des notifications au Secrétariat.

2. Toutes les notifications adressées au Secrétariat sont enregistrées dans une base de données électronique interne à l'OMC, appelée *Répertoire central des notifications (RCN)*. Après avoir été enregistrées dans cette base de données, les notifications sont distribuées aux divisions opérationnelles concernées du Secrétariat pour suite à donner. Les Membres doivent donc impérativement adresser **toutes les notifications**, indépendamment de leur objet ou de la prescription au titre de laquelle elles sont présentées, à **l'Administrateur du RCN**.

3. Les notifications peuvent être communiquées au moyen de systèmes de présentation en ligne, sous forme de pièces jointes à des messages électroniques ou sur support papier.

- Notifications communiquées au moyen de systèmes de présentation en ligne

Les Membres sont encouragés à utiliser les systèmes de présentation en ligne existants (SPS, OTC, ADPIC, agriculture).

- Notifications communiquées sous forme de pièces jointes à des messages électroniques

Les Membres communiquent les notifications au RCN sous forme électronique. Même si la transmission de données par voie électronique est extrêmement pratique et rapide, il importe que les Membres tiennent compte des points suivants:

Les notifications doivent être adressées au format Word et les pièces jointes au format pdf.

Les notifications ordinaires ainsi que les corrigenda, addenda, etc. doivent être établis au moyen des modèles disponibles.

Les notifications doivent être envoyées à l'adresse suivante: CRN@wto.org

- Notifications communiquées sur support papier

Toutes les notifications sur papier doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Organisation mondiale du commerce (OMC)
À l'attention de l'Administrateur, Répertoire central
des notifications (RCN)
Centre William Rappard
154 rue de Lausanne
CH-1211 GENÈVE 2 Suisse

Veuillez ne pas adresser les notifications directement aux divisions, comités ou directeurs, ni au Service de la correspondance et des dossiers de l'OMC.

- Les notifications ne sont plus communiquées par fax

4. Les demandes de renseignements concernant les notifications communiquées au Secrétariat et les requêtes concernant les renseignements figurant dans le RCN doivent être adressées à l'Administrateur:

Par courrier électronique: CRN@wto.org

Par courrier postal: **Organisation mondiale du commerce (OMC)**
À l'attention de l'Administrateur, Répertoire central des notifications (RCN)
Centre William Rappard
154 rue de Lausanne
CH-1211 GENÈVE 2 Suisse

Par téléphone: +41 22 739 59 89

5. Tous les organismes chargés d'établir les notifications des Membres conformément aux prescriptions de l'*Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce* devront être informés des procédures énoncées dans la présente note d'information.
